1,20€ (Espagne : 1,60 €)

AVEYRON

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Le journal de la démocratie

LUNDI 5 JUILLET 2021

Tél : 05 62 11 33 00 ● contact@ladepeche.com ● www.ladepeche.fr

SCULPTURE

L'art de fer de Claude Pinco à Firmi

● page 9

Mauvais temps pour les éoliennes

De nouveaux obstacles se dressent contre les projets d'implantation d'éoliennes. Le débat sur les énergies renouvelables est relancé. L'ÉVÉNEMENT PAGES 2 ET 3

Photo Pixabay

Deuxième cahier : 48 pages

M 29549 - 705 - F 1,20 € - 0

Le Tour de France débarque jeudi en Occitanie pour huit jours

PAGES SPORTS

éditorial

Second souffle

Dominique **Delpiroux**

Il y a les « pour », il y a les « contre ». Il y a les « oui mais » et les « non, à moins que ». Bref, depuis qu'elles ont fleuri, il y a déjà 30 ans en Occitanie, au-dessus de nos champs, les éoliennes moulinent autant de polémiques que de vent d'autan. Ce sont les « contre » que l'on entend le plus. Ils reprochent à ces immenses lys de ferraille d'être moches, c'est vrai, ils sont hideux. Rageant, de voir un joli clocher cerné de pales monstrueuses. On leur reproche aussi le vacarme qu'elles font à ronronner sans répit. On sait qu'elles amochent les oiseaux et on dit qu'elles perturbent les vaches. Surtout, on assure qu'elles ne sont pas si écolos que ça, et que dès que le vent tombe, une centrale à charbon s'allume : pas si sûr... Et voilà que les militaires eux aussi y vont de leur rafale, dénonçant l'effet néfaste de ces pylônes géants sur leurs radars : si l'armée, elle aussi leur déclare la guerre...

Les « Pour » ? Ils sont discrets. Élus ou propriétaires qui récoltent les ressources fiscales de ces moulinettes à pécule. Et, parmi les écologistes, ceux pour qui le bon sens est du côté de ces ailes de géant, qui ne polluent pas et exploitent une énergie gratuite et infinie. Enfin, certains industriels y ont vu un nouvel Eldorado et ont senti le bon vent des profits.

Alors, faut-il jeter les éoliennes par-dessus les moulins ? Voire. Tant que l'on ne maîtrise pas la magique fusion nucléaire, qui nous donnera une énergie abondante et non polluante, il faut faire avec ce qu'on a. Et les éoliennes ne peuvent pas être définitivement écartées de ce « mix énergétique » qui vise à diminuer les émissions de CO_2. Le vent nous offre désormais 8 % de notre énergie, loin d'être négligeable.

En revanche, peut-être que cette « ruée vers l'air » de ces dernières décennies a été marquée par des bavures, des erreurs, des exagérations, des fautes de goût. Peut-être aurait-il fallu prendre le temps d'une plus longue réflexion, pour adapter ces perches aux paysages. Du reste, les gouvernements successifs ont joué la valse-hésitation, appuyant tantôt sur le frein, tantôt sur le champignon en fonction du volume sonore des différents lobbies, forcément opposés.

Au moins, ce qu'il y a de pratique avec ces installations, c'est qu'elles peuvent se démonter facilement, sans laisser le moindre impact sur l'environnement – on n'en est loin, avec le nucléaire !

Trente ans après la première éolienne installée dans l'Aude à Port-la-Nouvelle, il faut sans doute tirer les leçons de l'expérience et rebattre les cartes. Bref, donner un second souffle aux éoliennes.

Les projets d'éoliennes face aux vents contraires

l'essentiel

Ces derniers jours, deux nouvelles décisions ont alimenté la fronde contre l'installation d'éoliennes. Le ministère des Armées a décidé d'augmenter la distance autorisée entre une éolienne et un radar militaire. Et le Sénat a accordé aux maires un droit de veto sur les décisions d'installation.

L'implantation des éoliennes fait débat./Pixabay

Alors que le gouvernement s'est fixé l'objectif de doubler le parc éolien terrestre en sept ans, deux nouveaux obstacles semblent se dresser face à cette ambition.

Le premier a émergé du ministère des Armées, le 18 juin, sous la forme d'une nouvelle contrainte sur l'autorisation de l'implantation des éoliennes. Ces dernières devaient, jusqu'à présent, se situer à plus de 30 kilomètres de radars militaires. Distance qui passe désormais à 70 kilomètres pour éviter, selon le ministère, que les éoliennes ne brouillent les signaux perçus par les radars, réduisant ainsi l'espace disponible pour de nouvelles installations.

Elles seront donc soumises à une autorisation du ministère des Armées qui étudiera « la faisabilité du projet au regard de la gêne occasionnée sur le radar, ainsi que les exigences de sécurité nationale en matière de posture permanente de sûreté », indique un document du ministère.

Malgré la volonté affichée du ministère de l'Écologie de développer les énergies renouvelables, cela n'aura donc pas suffisamment pesé face aux exigences de la Défense. Matignon indique qu'une « clause de revoyure est prévue dans six mois pour faire le point sur le nombre de projets de parc éoliens concernés par cette nouvelle réglementation », précisant qu'une évolution des règles serait possible.

Deuxième écueil au développement de l'éolien : un amendement LR adopté par le Sénat le 18 juin dans le cadre du projet de loi climat et résilience. Il offre aux maires un droit de veto sur un projet d'éolienne, via une délibération du conseil municipal, mais aussi la possibilité d'un référendum local. Bien qu'approuvée par le Sénat, cette mesure ne pourra être appliquée qu'une fois le projet de loi à nouveau validé par l'Assemblée nationale.

> Dans une tribune, Stéphane Bern dénonce « une supercherie ».

La rapporteure du texte Marta de Cidrac a souligné que l'amendement « répond à une demande forte des élus locaux, démunis face à l'implantation de parcs éoliens ». Mais pour Barbara Pompili, cette mesure mettrait « la pression sur les maires », qui seraient alors « pris en otage par certaines associations ou certains groupes », déclarait-elle à l'issue du vote du Sénat. Pour prendre en compte la voix des élus, la ministre mise plutôt sur une cartographie des zones favorables au développement de l'éolien qui serait l'occasion de « mettre tout le monde autour de la table pour voir où on peut et où on ne peut pas les mettre », a-t-elle indiqué.

Implantations « anarchiques » ?

Depuis plusieurs mois déjà, face aux critiques, la ministre de l'Écologie se défend d'une implantation « anarchique » des éoliennes. Lors d'une conférence de presse le 28 mai, elle déclarait que les projets « font tous l'objet d'une étude d'impact pour être autorisés, dont une étude d'impact paysager qui répond à trois objectifs : préserver le paysage et le patrimoine, faire évoluer le projet dans le sens d'une qualité paysagère et d'une réduction des impacts, ainsi qu'informer le public ».

Et de citer une étude de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire selon laquelle 82 % des Français sont favorables à l'éolien comme source d'énergie.

La ministre avait déjà répondu à une autre polémique au début du mois de juin, initiée cette fois par Stéphane Bern. Dans une tribune publiée dans *Le Figaro*, l'animateur estimait qu'il était « grand temps de dénoncer cette supercherie […] L'énergie éolienne pollue gravement la nature et détruit le patrimoine naturel et bâti de la France ». Ce que Barbara Pompili avait alors considéré comme « une hystérisation des débats qui ne sert ni notre avenir ni la cause des défenseurs du patrimoine dont je fais partie ».

Caroline Pain

ABONNEZ VOUS

LA DÉPÊCHE

PARTOUT AVEC VOUS

Votre abonnement au journal papier livré du lundi au samedi
Version numérique incluse

200 NUMÉROS 199,99€ AU LIEU DE 335€*

Photo non contractuelle

- Accès en illimité à tous les contenus du site et de l'appli
- Avantages et invitations du Club - Abonnés
- Gestion de votre abonnement en ligne
- Service clients disponible du lundi au samedi

RECEVEZ EN PLUS, cette tablette ARCHOS 10''

BON DE COMMANDE ABONNEMENT

☐ Oui, je profite de l'abonnement 200 numéros de La Dépêche du Midi papier + numérique, livrés à domicile, du lundi au samedi, pour 199,90€ au lieu de 335* et je reçois ma tablette ARCHOS 10 pouces.

Nom : ..... Prénom : .....
N° : ..... Rue : .....
Complément : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Tél fixe : ..... Portable : .....
E-mail : .....
Indispensable pour profiter de tous les avantages du Club Abonnés

Par courrier
Coupon à compléter et à renvoyer avec votre règlement par chèque à l'ordre de La Dépêche du Midi à :
La Dépêche du Midi
Club Abonnés - Libre réponse 56239
31089 TOULOUSE Cedex 9
E-mail : depeche.abos@ladepeche.fr

Par téléphone
Paiement carte bancaire
Tél : 09 70 80 80 81
(appel non surtaxé)
Du lundi au vendredi de 8h à 19h
Le samedi de 8h à 14h
Code ELDM19024/FR

Offre valable en France métropolitaine pour un premier abonnement jusqu'au 30/09/2021. Vos données sont destinées à la gestion de votre compte et au suivi de notre relation commerciale, ainsi qu'aux actions marketing sur les produits et services du Groupe La Dépêche du Midi. Conformément au Règlement Européen « RGPD » et pour connaître les modalités de traitement de vos données, ainsi que les droits dont vous disposez (accès, rectification, opposition, portabilité, sort des données après décès), vous pouvez consulter notre politique de confidentialité sur donneespersonnelles.abo-ladepeche.fr ou écrire à : Groupe La Dépêche du Midi - Service Abonnements - Responsable du traitement des données - Avenue Jean Baylet - 31205 Toulouse cedex 9. Vous pouvez acquérir séparément le journal à 1,20€ l'exemplaire du lundi au samedi et 1,90€ le dimanche et la tablette ARCHOS à 99€ TTC frais de port inclus (livraison sous 6 semaines, dans la limite des stocks disponibles). *Prix facial du journal + prix tablette ARCHOS frais de port inclus.

interview

« Le développement des parcs éoliens est d'abord un projet de territoire »

Agnès **Langevine**

Vice-présidente du conseil régional d'Occitanie, en charge de la transition écologique et énergétique

La Région est-elle favorable au développement des éoliennes terrestres ?

Vous savez qu'on a une trajectoire de région à énergie positive où nous avons scénarisé un objectif de puissance éolien pour 2050. Oui, il faudra de l'énergie renouvelable produite par de nouveaux parcs éoliens. Les autorisations émanent de l'État. Nous, notre positionnement est très clair : le développement des parcs éoliens est d'abord un projet de territoire. Ce sont les acteurs des territoires qui doivent prendre la main sur l'implantation, les enjeux d'intégration, le modèle économique. C'est le territoire qui décide. La Région se positionne comme accompagnateur avec des études de faisabilité indépendante, des études pour travailler le modèle économique du parc, un accompagnement à la concertation avec la population.

> *« Il faudra de l'énergie renouvelable produite par de nouveaux parcs éoliens. »*

Où en est-on du développement des éoliennes en mer ?

Il y a deux parcs pilotes de deux fois trois éoliennes au large de Gruissan et du Barcarès/Leucate avec une puissance de trente mégawatts par parc, ce qui correspond à la consommation d'une ville de 50 000 habitants. L'État va lancer un nouvel appel d'offres pour deux parcs commerciaux de 250 mégawatts chacun avec une vingtaine d'éoliennes par parc. Ils seront situés entre le golfe du Lion et le port de Fos-sur-Mer. Un débat public va commencer le 12 juillet. Port-la-Nouvelle sera positionné comme le port de la transition énergétique avec ce couplage éolien offshore et production d'hydrogène vert pour développer une production dédiée aux bateaux, aux camions ou aux locomotives.

Quelle est la part des éoliennes dans les énergies renouvelables en Occitanie ?

Aujourd'hui, nous avons 1 655 mégawatts de puissance installée au premier trimestre 2021. Ça représente 24 % du mix électrique d'origine renouvelable. L'objectif est d'atteindre 5,5 gigawatts en 2050. L'Occitanie occupe le troisième rang national.

Propos recueillis par Cyril Brioulet

Sur les crêtes dominant Barre, aux limites du Tarn et de l'Aveyron. /Photo DDM, P.C.

reportage

« Elles font du bruit mais ça n'empêche pas de vivre »

À la frontière de l'Aveyron et de l'Hérault, Barre a été le premier village du Tarn à voir pousser des éoliennes. « Trois en 2005, neuf en 2007 et les trois dernières en 2011 », énumère le maire, Claude Aninat. Quinze implantées sur la commune, mais encadrées aussi par celles des villages voisins… Elles sont plus d'une vingtaine tapissant aujourd'hui les crêtes en toile de fond du jardin d'Alain Cazabonne. Ce matin, il bine son potager, attentif à ses salades. « Et moi, je ne suis pas du tout contre les éoliennes. Il faut de la lumière et on ne veut pas de centrales nucléaires », commence cet agriculteur retraité.

Barre : 200 habitants sur un territoire tutoyant les 1 000 mètres d'altitude dans la communauté de commune des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc… Ce sont encore dix exploitations agricoles de brebis laitières pour le roquefort, mais aussi de vaches limousines… « Au départ, le promoteur voulait implanter le parc éolien sur le mont Barre mais c'était un terrain communal trop proche du village. Alors ils ont démarché les propriétaires privés à qui appartiennent les points les plus hauts de la commune », explique le maire, alors adjoint, se souvenant d'un « conseil municipal divisé mais avec une majorité de "pour " ».

Au sein du village, le projet avait fait débat, avec pétitions de ses opposants, ceux qui se retrouvaient au plus près des éoliennes, notamment. « Moi, j'étais pour. La commune n'avait aucune ressource et ça devait lui rapporter 40 à 50 000 par an, c'était intéressant », reprend Claude Aninat. Quant aux sommes perçues par les particuliers qui les acceptaient sur leur parcelle ? « Ah, ça, c'est un sujet tabou », répond-il.

Ce vendredi, une très faible brise souffle mais presque aucune ne tourne. « Ici, c'est soit le vent marin, soit le vent du nord » qui les fait produire. « Fabriquées en Espagne, les douze premières sont plus bruyantes que les trois dernières, mais elles doivent être remplacées par huit plus puissantes et plus silencieuses », confie le maire. « Du bruit, oui. Mais ça n'empêche pas de vivre », dit Alain Cazabonne qui en revient aux injonctions contradictoires du présent : « On parle vélos, voitures électriques et les gens ne veulent pas de nucléaire… Alors s'ils ne veulent pas non plus d'éoliennes, à ce compte-là, il faudra qu'ils pédalent chez eux pour faire du courant… », sourit-il.

> « Je comprends que les gens d'ici soient pour quand ils ont du terrain : ça rapporte »

« Contre », mais compréhensifs, aussi, les opposants qu'on croise alors, à Barre, « où le sujet ne fait plus débat », estime le maire. Principal reproche, cependant ? Toujours le même « le bruit, surtout quand souffle le vent Marin », relève chacun. « Il faut fermer les fenêtres », indiquent Jean et Ginette Lasaires, devant la maison de famille. Et s'ils restent opposants… Pour autant… « je comprends que les gens d'ici soient pour, quand ils ont du terrain : ça rapporte », ajoute Jean.

Devant chez lui, Patrick Murillo veille sur le barbecue. « Mon épouse était contre, moi, ça m'a fait travailler en tant que géomètre et les agriculteurs sont contents. On entend tous les prix, entre 2.000 et 3 000 € par an par éolienne, ça fait un revenu de complément. Si j'avais des terres, je ne cracherais pas dessus. » « Les éoliennes ne me dérangent pas » enchaîne son fils. « Les promoteurs savent arrondir les angles », ajoute-t-il. « Ils ont aussi fait un local pour les chasseurs, non ? », taquine-t-il son père d'un sourire entendu.

Côté retombées, le maire estime pour sa part que le parc éolien a surtout permis « des investissements, un tracteur, un camion, deux employés municipaux qu'on n'aurait pas eus, sans. »

Reste l'esthétique. Personne ne trouve ça franchement beau. « Mais il faut relativiser, j'ai fait les châteaux de la Loire et on passait d'une centrale nucléaire à une autre… », lâche Patrick. Chez les Lasaires, le beau-frère reste le plus fâché, « Il habite à côté. Au-delà du bruit, c'est un ancien d'EDF et il ne supporte pas qu'EDF rachète l'énergie à prix perdant au privé », confie Jean. « Ce qui plaît à tout le monde, je ne suis pas sûr que ça existe, mais je pense pouvoir dire qu'ici, les éoliennes, c'est du positif pour la majorité du village », conclut pour sa part le maire.

Pierre Challier

L'argent a migré…

Assac, 144 habitants, accueille dix éoliennes dans le Ségala tarnais. Et comme à Barre on y note un gros écart entre revenus espérés et retombées réelles pour la commune, après la réforme de la taxe professionnelle, en 2010. « En 2005, ça voulait dire dans les 80 000 € de recettes. Or pour nous, ça a chuté à 30 000 €, la communauté de communes touchant, elle, 70 000, le département 20 000 », explique Myriam Vigroux, maire d'Assac. Ici ? « Les éoliennes ça se passe très bien », souligne-t-elle. Mais des bémols pointent aussi, alentour, sur le manque de communication du propriétaire, chinois désormais, ou quant à l'impact sur l'avifaune. Mort de deux circaètes Jean-Le-Blanc, rapaces rares, et d'un faucon en 2020 : la LPO a porté plainte pour « destruction d'espèces protégées ». La pose d'un système de détection et d'arrêt automatique des pales est en cours, selon la maire.

« À qui profite le dénigrement systématique ? »

Paul **Neau**

Membre de la compagnie des négaWatts et fondateur du bureau d'études Abies analysant l'incidence sur l'environnement des énergies renouvelables.

L'éolien est-il « une supercherie » comme l'estime Stéphane Bern ?

Ça a fait tellement d'échos… mais c'est une tribune qui comporte de très grosses bêtises. Il a recopié des fake news grossières – comme une éolienne qui ne fonctionnerait que 25 % du temps, ce qui est totalement faux car c'est 80 et 90 % du temps mais pas à pleine puissance –, et des aspects caricaturaux – comme le recyclage, il y a des équipements moins vertueux, mais 90 à 95 % d'une éolienne sont recyclables.

Depuis les débuts de l'éolien, les voix des détracteurs ont toujours porté…

Là, manipulé ou pas, il faut se demander à qui profite ce dénigrement systématique. Les projets avec des énergies renouvelables sont moins coûteux et plus faciles à déployer que ceux avec des énergies fossiles et fissiles. Cela crée une immense opportunité pour l'éolien. Pour bien comprendre, il faut savoir que le kWh (kilowattheure) éolien est deux fois moins cher que le kWh du nouveau nucléaire. À titre d'exemple, pour deux projets portés par EDF, le MWh (mégawattheure) du nouveau nucléaire est à 100 euros au Royaume-Uni et le MWh éolien sera à 45 euros au large de Dunkerque (un parc off-shore doit voir le jour en 2027, NDLR). Commencé en France en 1991 avec la première éolienne terrestre, le développement

> « Les projets avec des énergies renouvelables sont moins coûteux et plus faciles à déployer que ceux avec des énergies fossiles et fissiles. »

de l'éolien n'a jamais été aussi puissant qu'actuellement.

Reste que l'éolien trouve difficilement sa place dans le cœur de certains Français…

Il y a la peur de l'inconnu, les rumeurs qui circulent et des faits irrationnels. En fait, il faut se réapproprier les impacts de nos consommations et avoir une autre relation avec l'énergie : le nucléaire, c'est loin, le gaz, c'est loin, cela a peu d'impact près de chez soi, dans sa commune, tandis qu'avec les éoliennes, on rapatrie cet impact là où on vit et consomme. Par définition, les énergies renouvelables sont décentralisées. Mais aujourd'hui, elles créent peu de retombées directes ou à la marge pour les communautés locales. Si le gouvernement proposait aux futurs riverains et aux communes une réduction de taxes, l'électricité moins chère ou leur accompagnement de la transition énergétique, cela changerait les mentalités.

S'il est validé, qu'apportera le droit de véto donné aux maires sur un projet de parc ?

Ce serait une contrainte supplémentaire. Un projet de parc éolien ne se fait pas en catimini et c'est le préfet qui délivre l'autorisation de construction. De plus, il faut avoir l'accord de différentes commissions : paysage, agricole… Un projet de parc se développe sur une petite dizaine d'années, soit deux mandats électoraux municipaux, ce peut-être là, la difficulté. Un maire peut être d'accord et son successeur, non. Il peut y avoir des oppositions, être en période électorale, etc.

Une autre contrainte est celle liée à l'armée qui a décidé de passer de 30 à 70 km la distance entre un parc éolien et un radar militaire.

Les éoliennes peuvent avoir un effet négatif sur le fonctionnement des radars. La distance sera déterminée au cas pas cas selon l'organisation du parc et à la discrétion du ministère de la Défense. Cette modification multiplie par cinq les surfaces concernées par les radars militaires. Mais il n'y a pas qu'eux, il y a aussi les radars de l'aviation civile et ceux de Météo-France. Au final, cela représente de 30 à 40 % du territoire national concerné par des servitudes radars.

Que représente l'éolien et quel sera son développement ?

Il y a actuellement 800 parcs d'éoliennes comprenant de 3 à 20 mâts pour une puissance de 17 000 MW. À l'horizon 2023, cela devrait doubler, autour de 34 000 MW, avec 1 200 à 1 400 parcs dotés de machines de plus en plus puissantes. En 2020, l'éolien a représenté 8,9 % de la consommation électrique nationale.

Propos recueillis par Myriam Dandine